

016-200054047-20240212-2024_02_12_11-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE



COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Le douze février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date **du mercredi 31 janvier 2024** sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire**.

COMMUNE DE CONFOLENS

Etaient présents :

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 25
Présents : 15
Excusés-Absents : 10
Délégations : 02

Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, Mme FOURNIER Sylvia adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, Mme SOULAT Séverine, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux

Excusé(s) / Absent(e)s : M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, Mme FAYET Margot, M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise, M. BOUTY Philippe

Date de Convocation :
mercredi 31 janvier 2024

Délégations : Mme FAYET Margot à, M. MILLOTTE Amaury, M. BOUTY Philippe à Mme VILLEDARY Véronique

Date d'affichage :
Mercredi 31 janvier 2024

Secrétaire de séance : M MILLOTTE Amaury

M Bouty doit s'absenter, il donne procuration à Mme Villedary à partir de la délibération n°8

2024/02/12
N°11

11 - Urbanisme – Opération façades et devantures commerciales, attribution de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 18 mai 2021 la commune a décidé de mettre en place une deuxième « Opération façades et vitrines commerciales » en complément des aménagements urbains réalisés dans son Coeur de ville. La commune souhaite ainsi encourager la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti ainsi que l'amélioration de l'image et de l'attractivité commerciale du cœur de bourg.

L'aide financière est calculée en fonction de la qualité des travaux proposés, avec un taux de 30 % appliqué au montant de travaux TTC.

Pour les devantures commerciales :

- 30% de subvention pour la reprise d'un ou plusieurs éléments de la devanture, sans traitement de l'ensemble
- 45% de subvention pour le traitement global de la devanture (fond de façade et totalité des éléments tels qu'enseignes, stores...).

Cette aide est calculée dans la limite d'un plafond de travaux subventionnables de 20000 € TTC soit au maximum 6000 € pour une façade ou 9000 € pour une devanture commerciale.

Deux dossiers sont éligibles à l'aide financière au titre de l'opération façades et devantures commerciales :

AR Prefecture

016-200054047-20240212-2024_02_12_11-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Adresses des travaux	Demandeur	Montant des travaux	Montant de l'aide
3 rue du Maquis Foch	SARL Festival REGARD OPTICIENS	24 547.52 €	9 000,00 €
6 rue Bournadour	RADET Michel	15 549.29 €	4 664.79 €
		TOTAL GENERAL	13 664.79 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 9 000.00 € à la SARL Festival REGARD OPTICIENS,
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 4 664.79 € à RADET Michel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 13 février 2024



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

